

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2024

- Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Bernard MATTER
- Excusé(s) : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND
- Absent(s) : Madame Anne BOUCARD
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu l'article L 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'avis de France Domaines du 23 septembre 2024,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

B/2024/032 : Strasbourg - Rue Marguerite Perey : Construction d'environ 54 logements. Autorisation d'acquisition du foncier et autorisation de programme

1. D'autoriser l'acquisition auprès de l'Eurométropole de Strasbourg du terrain d'assise du projet d'une contenance approximative de 5 600 m² à détacher des parcelles cadastrées section AW, n° 330, 356, 361, 365 et 366, avec une surface de plancher estimée à 3 586 m², pour un montant de 210 € HT/m² de surface de plancher, soit 753 060 € HT.

Les études étant en cours, sur une base de 3 586 m² SDP, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser le programme travaux d'environ 54 logements locatifs financés en ANRU sis rue Marguerite Perey à Strasbourg.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération, y compris les 54 places de stationnement et les frais annexes pour les 54 logements s'élève à 10 836 785 € TTC (TVA 5,50 % et 10 %), soit 3 249,78 € TTC/m² SHAB et 200 681,20 € TTC/logement.

3. D'autoriser, Monsieur le Directeur général, à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme